



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



20145742

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 NOV. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0837 728 325

Nom

(en entier) : ASPHAN

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : rue de Genval 12 à 1301 Bierges

Objet de l'acte : transfert siège social

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Associés
tenue au siège social en date du 1er septembre 2020

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé de LIEDEKERKE.

Le président déclare et l'assemblée constate que tous les associés représentant la majorité du capital social sont présents ou représentés et qu'il n'est donc pas nécessaire de justifier des convocations à la réunion de ce jour, l'assemblée étant en nombre pour délibérer et voter valablement sur les divers points de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 16 heures.

Le président donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

-Transfert du siège social

Délibérations-résolutions

Après discussion, l'assemblée à l'unanimité des voix accepte le transfert du siège social de la rue de Genval 12 à 1301 Bierges vers la Drève de Laurensart 2 à 1390 Grez Doiceau. Ce transfert est effectif au terme de cette assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17H00 ;

Hervé de LIEDEKERKE
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).